

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Avril 2024

86X24

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE SOUTIEN À L'ARTSAKH

Le 19 septembre dernier, à la suite de plus de 300 jours de blocus ayant affamé la population locale, l'armée azerbaïdjanaise a lancé une attaque militaire dans le Haut-Karabakh, prenant d'assaut Stepanakert, capitale de la République d'Artsakh.

Conséquence de cette attaque d'envergure, le gouvernement Artsakhiote n'a eu d'autre choix que de capituler.

Aussi, la dernière phase de l'agression de l'Azerbaïdjan sur l'Artsakh s'est traduite par l'exode de 120 000 arméniens dont 30 000 enfants, chassés de leur terre ancestrale, aujourd'hui réfugiés en République d'Arménie.

Cependant, les autorités élues de la République d'Artsakh ont récemment confirmé la perpétuation de l'entité politique correspondante, autorisant ainsi la perpétuation de l'action pour la restauration des droits sociopolitiques des Artsakhiotes dans la perspective ultime d'un retour sur leurs terres ancestrales.

C'est dans ce contexte que, compte tenu des liens indéfectibles que la ville des Pennes Mirabeau entretient avec le peuple arménien, il est proposé au Conseil municipal de voter une subvention de 5 000 euros versée à l'association de soutien à l'Artsakh dont le rôle consistera notamment à répondre aux besoins des Arméniens d'Arstakh réfugiés en Arménie, dans les domaines humanitaire et culturel et défendre leurs droits fondamentaux.

Le paiement de la subvention sera versé sur le compte bancaire de l'Association de soutien à l'Artsakh n° compte :000504910461 de la Banque Société Générale.

- Siret n° 422 519 439 00018

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'association de soutien à l'Artsakh d'un montant de 5 000 euros.

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL